

Arrêté temporaire événement
n° 23-AT-0270

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE.

Portant réglementation du
stationnement et de la
circulation
rue Paul Langevin et allée
Tolain
le 21/04/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R.417-10

Votre correspondant :

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

SERVICES TECHNIQUES

Direction INFRA - BM
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Considérant que la MAIRIE DE NANTERRE organise un événement "Animation de rue",

Considérant de fait qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement et la circulation afin de maintenir la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 : Le 21/04/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent rue Paul Langevin, de allée Tolain jusqu'à la rue Eugène Varlin et allée Tolain:

La circulation de tous véhicules est interdite le vendredi 21 Avril 2023 de 13h à 20h. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules d'intérêt général prioritaires.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit le vendredi 21 avril 2023 de 13h à 20h. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par MAIRIE DE NANTERRE.

Article 3 : DLITP (MAIRIE DE NANTERRE) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 29 mars 2023
Le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY

DIFFUSION:
COMMISSARIAT DE POLICE
DLITP (MAIRIE DE NANTERRE)
Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
Direction vie citoyenne SECRETARIAT (MAIRIE DE NANTERRE)
Madame KONATE Marianne (MAIRIE DE NANTERRE)
Monsieur MENEL Bruno (MAIRIE DE NANTERRE)